

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 OCTOBRE 2015

SEANCE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille quinze et le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance extraordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Je vous demande de rester dans la salle pour assister à une séance extraordinaire du Conseil Communautaire, qui se reporte aux intempéries que nous avons subies le samedi 3 octobre sur l'ensemble du territoire des communes membres de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et qui ont entraîné des dégâts matériels considérables et plusieurs pertes humaines.

L'état de catastrophes naturelles a d'ailleurs été reconnu en Conseil des Ministres par arrêté en date du 7 octobre 2015. Par conséquent et dans de telles circonstances, il est important que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins vienne au soutien de ses communes membres. C'est l'objet de ce Conseil Communautaire convoqué en urgence.

En ma qualité de Président, je déclare cette séance extraordinaire ouverte. Je vais reprendre la liste de l'appel nominal.

Personne n'étant parti, nous n'avons pas besoin de refaire l'appel. Le quorum est atteint, les procurations ont été vérifiées.

Etaient présents :

M. BROCHAND	M. ALUNNI	Mme AZEMAR-MORANDINI
M. GALY	Mme LEQUILLIEC	M. CIMA
M. LEROY	Mme TARDIEU	Mme GOUNY-DOZOL
M. BOTELLA	M. LOPINTO	Mme REIX
M. LISNARD	Mme LAURENT	Mme BRUNETEAUX
M. PIGRENET	Mme DUHALDE-GUIGNARD	M. CHIKLI
Mme DESENS	M. RAVASCO	M. DE PARIENTE
M. GARRIS	M. DESENS	M. FIORENTINO
Mme DI BARI	M. TOULET	Mme POURREYRON
Mme ROMIUM	M. RAMY	Mme DEWAVRIN
M. CARRETERO	Mme REPETTO-LEMAITRE	Mme BENICHOU
Mme BARASCUD	M. FRIZZI	Mme SIGUIER
M. FARINELLI	M. MELLAC	Mme DORTEN
M. PASERO	M. CHIAPPINI	M. GROSJEAN
M. LAFARGUE	Mme VAILLANT	
Mme ROBORY-DEVAYE	Mme ARINI	

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.
M. Bernard ALENDA qui avait donné pouvoir à M. Alain GARRIS.
M. Emmanuel DI MAURO qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.
Mme Arlette VILLANI qui avait donné pouvoir à M. Patrick LAFARGUE.
Mme Marie-Claudine PELLISSIER qui avait donné pouvoir à Mme Denise LAURENT.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
Mme Emmanuelle CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. Georges BOTELLA.
Mme Josiane ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.
M. Max ARTUSO qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
M. Éric CATANESE qui avait donné pouvoir à M. Gilles CIMA.
M. Olivier VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. Jean-Valéry DESENS.

Etaient absents :

M. GARCIA ABIA
Mme LACOUR
M. TABAROT

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Celui désigné précédemment, Mme Charlotte SIGUIER, pourra être secrétaire de séance pour cette séance particulière. Êtes-vous d'accord ? Je vous remercie. Nous allons passer à l'ordre du jour de la séance qui comporte 4 questions dont la délibération n° 1 qu'il m'incombe de vous présenter.

1.- Plan d'aides aux sinistrés de 1,5 million d'euros suite aux intempéries survenues le 3 octobre 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Je vais vous présenter la première délibération. C'est un plan d'aides qui est mis sur pied et qui demande votre approbation.

À l'intercommunalité des Pays de Lérins, nous avons réussi à récupérer, en faisant des économies, 1,5 M€. Nous avons décidé un volet « Transports », avec la gratuité des transports en commun sur l'ensemble du périmètre du 5 octobre au 11 octobre 2015. Nous avons accordé 200 000 € parmi ce 1,5 M€.

Parallèlement, nous comprenons très bien que nous ne pouvons pas continuer à dépenser continuellement 200 000 € chaque semaine, mais nous savons que des personnes ont pris des carnets pour un temps plus long. Ceux-ci doivent pouvoir continuer à utiliser ces tickets. Nous avons une nouvelle mesure qui consiste à donner au CCAS des carnets de 10 voyages qui seront remis gratuitement à des membres des communes sinistrées afin qu'ils puissent continuer à prendre le bus. La gratuité a fait que les bus ont été très sollicités la semaine dernière. Cette mesure de distribution de carnets gratuits va nous coûter 100 000 € et par ailleurs, dans l'urgence, les pompiers et la sécurité civile se sont approvisionnés en carburants dans les cuves du Réseau PALM BUS pour un montant de 20 000 €. Les travaux de déblaiement des voies BHNS nous ont coûté 80 000 €. Nous atteignons ainsi les 200 000 € d'aides.

Nous avons ensuite un volet très lourd qui ne nous permettrait pas de survivre, celui-ci concerne les déchets. Ceux-ci se multiplient et sous l'impulsion de la C.A.P.L. et des Syndicats UNIVALOM et SMED, les services des déchetteries pour les particuliers ont été adaptés. Les horaires d'ouverture au public ont été étendus pour l'occasion, notamment avec l'ouverture le dimanche pour la déchetterie de Cannes. Toutes les déchetteries de Lérins, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins accueillent gratuitement les déchets et encombrants des habitants du 6 au 18 octobre. Si vous avez des encombrants personnels, vous pouvez les amener. Ces déchets ne seront pas comptabilisés dans les trois tonnes gratuites. Cette mesure a été prise pour ne pas pénaliser les administrés qui se sont rendus dans les déchetteries sans faire appel aux services communaux.

En matière de traitement, il faut souligner la solidarité de la Métropole de Nice Côte d'Azur qui a accueilli une partie des tonnages du SMED puisque nous livrons 100 tonnes par jour depuis la semaine dernière. J'ai obtenu aujourd'hui encore 10 jours supplémentaires de 100 tonnes pour pouvoir évacuer tous ces déchets dont nous ne savons pas très bien où les mettre. Des personnes se sont proposées pour un terrain à Mandelieu-La Napoule où nous allons mettre et trier les déchets. Cela représente une enveloppe de 500 000 € qui sera mobilisée pour ces mesures d'urgence, mais le coût sera bien supérieur à 500 000 €.

Le troisième volet est un volet « Entreprises » en accord avec les chambres consulaires, c'est-à-dire la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de l'Agriculture afin d'aider les entreprises et les agriculteurs à redémarrer rapidement leur activité. Il faut savoir, que ce soit des commerçants, que ce soit des agriculteurs, leur trésorerie est telle qu'ils ne peuvent plus continuer à produire. Nous allons donc essayer de les soutenir financièrement. Nous avons mis 800 000 € concrétisés par un fonds de solidarité exceptionnel pour les entreprises et les agriculteurs en difficulté.

Voici les trois décisions que nous avons prises pour faire en sorte que ce million cinq soit distribué de manière la plus efficace possible. Là aussi, nous continuerons à faire si possible des économies pour pouvoir poursuivre ce genre d'opérations qui, comme vous le savez, vont durer un certain temps et je pense que six mois paraissent un minimum par rapport à tout ce qui s'est passé. Nous reviendrons certainement vers vous, j'espère avec de l'argent, pour pouvoir continuer ces opérations.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous allons voter à main levée. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Je passe maintenant la parole à Richard GALY pour la délibération n° 2.

2.- Gratuité des transports publics du Réseau PALM BUS du 5 au 11 octobre 2015 suite aux intempéries survenues le 3 octobre 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Merci, M. le Président.

Vous l'avez évoqué, M. le Président, un grand nombre de particuliers ont eu leurs véhicules immobilisés et détruits les privant ainsi de moyens de transport. Dans le cadre de cette solidarité qui vient d'être évoquée a été abordé le fait d'aider ces personnes sinistrées à pouvoir affronter ces situations difficiles et favoriser le désengorgement des voies de circulation et de faciliter le transport public.

Je soumetts à votre approbation la gratuité de ces transports publics du 5 octobre 2015 au 11 octobre 2015 pour des voyageurs qui pourront donc utiliser et qui ont pu utiliser librement les lignes de réseau sans présentation de titre de transport et pour ceux qui étaient déjà détenteurs de carte, sans avoir l'obligation de valider leur titre de transport. C'est un souci d'égalité de traitement des usagers et les abonnements payants ne seront pas remboursés, les usagers pourront utiliser le service gratuitement.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Je passe la parole à M. Henri LEROY sur le fonds de solidarité exceptionnel destiné aux petites entreprises en relation avec les difficultés qui sont survenues suite aux intempéries du 3 octobre 2015.

3.- Fonds de solidarité exceptionnel à destination des entreprises et agriculteurs sinistrés en difficulté suite aux intempéries survenues le 3 octobre 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Nous estimons entre 2 500 et 3 000 le nombre de petites entreprises en difficulté sur le territoire de la C.A.P.L. ne serait-ce que pour nettoyer les locaux, pour l'évacuation et le traitement des marchandises, le matériel souillé, les déchets, le rachat de petits matériels fonctionnels, informatiques, téléphones et la mise en sécurité des locaux. Après de nombreuses informations recueillies, il manque juste aux petites entreprises 2 ou 3 000 €. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'approuver la création d'un fonds de solidarité exceptionnel en faveur des entreprises et des agriculteurs sinistrés et en difficulté.

L'enveloppe sera de 800 000 €, mais il s'agit aujourd'hui d'autoriser le Président ou le Vice-Président à faire toutes les démarches en collaboration avec la Région et avec le Département puisqu'il y a des conseillers départementaux. Le surlendemain, nous avons débloqué en Conseil Départemental 10 M€ pour aider l'ensemble des sinistrés. Les 800 000 € servent à faire face à l'urgence suite à de nombreuses demandes de chefs d'entreprises, d'artisans et d'agriculteurs. La somme semble relativement modique puisque nous ne distribuerons que 2 ou 3 000 € à chacun, mais les apports financiers pourront se conjuguer avec le Conseil Départemental, la Région et toutes autres subventions parce que certains ont besoin de beaucoup plus. Cela se fera à destination des entreprises qui ne dépassent pas les 50 employés maximum.

Voilà la disposition prise pour aider toutes ces personnes qui se retrouvent en grande difficulté dont certaines ne pourront pas reprendre si nous ne les aidons pas. C'est la raison pour laquelle ce fonds de 800 000 € est l'un des plus importants. Après avoir fait un point la semaine prochaine, nous serons peut-être amenés à évoluer sur ce fonds, ce sera en fonction de la situation parce que nous en découvrons tous les jours de plus en plus.

Messieurs, Mesdames, avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Je passe la parole à M. David LISNARD qui va vous parler de finances et de fiscalité.

4.- Budget Principal 2015 - Décision modificative n° 1

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Merci, M. le Président.

Cette solidarité sera organisée par des économies de fonctionnement et non en prélevant sur les contribuables. Je crois qu'il est extrêmement important de souligner que cette délibération vise à adapter notre budget pour précisément arriver à abonder ce 1,3 M€ selon la ventilation qui a été présentée par le Président : 800 000 € pour le fonds de solidarité exceptionnel pour les entreprises et les agriculteurs qui vient d'être précisé par Henri LEROY, 500 000 € pour une partie du surplus des déchets.

Pour vous donner un ordre de grandeur, uniquement en ordures ménagères, nous sommes à 110 % d'augmentation, plus du double, sur les encombrants pour la Commune de Cannes, nous sommes passés sur la première semaine de 40 tonnes d'encombrants à 1 200 tonnes, multipliées par 30.

Les véhicules enlèvent les amoncellements qui se reconstituent, ce qui est compréhensible au vu de l'importance des dégâts. C'est toute la problématique de l'accueil de ces déchets, de leur traitement et du financement de la collecte. Nous pouvons nous réjouir, M. le Président, que vous fassiez en sorte que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins assume ses responsabilités de façon solidaire avec les communes.

Enfin, les 200 000 € de gratuité, pour cette semaine sur les transports publics, ont été une bouée d'oxygène et ont permis à des individus qui n'avaient plus rien pour pouvoir se déplacer, d'aller au travail ou remplir des formulaires avec une action qui continuera sur un public en grande difficulté. Comme vous le constatez, ces montants sont importants. Il paraît facile de dire que nous allons donner la gratuité des bus, sauf que nous ne pouvons pas augmenter les impôts, nous devons maîtriser les finances et trouver 200 000 € uniquement pour cette semaine. Derrière tout cela, il y a un travail extrêmement lourd d'économie, d'organisation, etc.

Heureusement, il y a aussi des bonnes nouvelles. La bonne nouvelle est que sans toucher au taux d'impôt et sans augmenter la pression fiscale conformément aux engagements, nous avons eu un surplus de recettes puisque les recettes fiscales de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins sont liées à la dynamique économique. Grâce à la bonne saison d'été, grâce aux meilleurs résultats des entreprises locales que ce qui avait été anticipé en appliquant le principe de prudence, nous avons un surplus de recettes qui nous permet de faire face à cette surcharge et ce surcoût immédiat et avec les économies de fonctionnement, nous arrivons à ce résultat.

La décision modificative qui vous est proposée permet d'abonder ce 1,3 M€ de dépenses exceptionnelles sans toucher à la fiscalité dans l'esprit de ce que je viens d'évoquer.

Pour conclure avant de passer au vote, il faut rappeler que le plus important a été le soutien humain. Le soutien humain pour éviter qu'il n'y ait plus de morts, car il y a malheureusement beaucoup de familles endeuillées. Les sauveteurs tant professionnels que spontanés ont permis d'éviter des centaines de morts. Nous évaluons à plus de 500 personnes celles qui ont été réellement sauvées d'une mort quasi certaine dans le Département, dans les communes sinistrées. Le soutien humain doit se prolonger par un soutien psychologique. Il y a des situations extrêmement dramatiques dans plusieurs secteurs et quartiers tels que nous l'avons évoqué en introduction. Un soutien matériel, comme je le dis, le matériel rejoint l'humain. Lorsqu'une vie de souvenirs a été emportée dans les flots, le fait d'apporter du soutien matériel, d'avoir des bénévoles ou des agents de la Mairie ou des élus présents, aide également à affronter cette crise. L'aide au nettoyage et l'aide sociale ont été mises en œuvre immédiatement. L'aide juridique, c'est très important, a été mise en œuvre dès le lundi matin. L'aide au logement, la fourniture de vêtements, une bourse à l'électroménager qui a commencé aujourd'hui, tout cela est concret et réel. Il faut aussi soutenir les entreprises, et ensuite les particuliers, parce que ce sont elles qui nous permettent de répondre au défi social de ce chômage qui nous gangrène et d'abonder les finances. Il n'y a pas de vie, il n'y a pas de richesse et il n'y a pas d'emplois sans entreprises. Beaucoup de sociétés et de commerces ont des problèmes de trésorerie. Ces commerces, ces sociétés, ces artisans, ces libéraux, ces PME et ces TPE sont structurellement sains, mais n'ont plus de marchandises ou n'ont plus de moyens de facturer. Il suffit qu'un organisme bancaire ne joue pas le jeu, pardonnez-moi pour celles et ceux qui travaillent dans ces établissements, ce qui arrive, je parle en connaissance de cause, il est important que nous puissions essayer de faire la jointure en termes de trésorerie.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins qui a la compétence du Développement Economique, relève ce défi. Merci, M. le Président. La Chambre de Commerce travaille avec les communes. Nous avons lancé sur Cannes, aujourd'hui, une opération crowdfunding, de financement interpersonnel, pour soutenir les petites entreprises. Même le RSI, mes chers amis, moi qui tape à chaque fois sur le RSI, a fait un geste. J'attends de voir combien cela nous coûtera à la fin, mais c'était bienvenu. Il y a également la reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles. Je veux juste que vous entendiez cela, ça aide, c'était vital. Cela a été fait rapidement par le pouvoir exécutif et il faut le souligner par honnêteté intellectuelle. Cela aide les privés, les entreprises ou les particuliers qui ont dans leur police d'assurance une clause concernant les dommages. Quelle que soit la nature du dommage, qu'il soit incendie ou pas, cela permet, n'est-ce pas Mme Charlotte SIGUIER, d'activer la clause « catastrophes naturelles ». En revanche, pour ceux qui sont au tiers, ils n'ont rien. Les collectivités qui ont d'énormes frais n'ont rien. Nous avons des surplus de fonctionnement énormes et un surplus d'investissement pour la Ville de Cannes qui sera au moins équivalent à un an d'investissement. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'équation que pour l'instant nous ne pouvons pas résoudre et qu'il faut régler. Pour cela, je le dis, nous sollicitons l'aide de l'État, nous ne faisons pas l'aumône. L'État sait ce que nous en faisons, mais simplement le fait de rappeler que nous sommes surprélevés sur nos communes depuis longtemps et en particulier depuis l'été 2014 où nous donnons des millions d'euros alors que nous n'avons pas d'usine Michelin, ni de pétrole, mais parce qu'il y a une économie qui par l'initiative des professionnels du tourisme, par THALES ALENIA SPACE, par le dynamisme du nautisme est plutôt tonique contrairement au reste de la France. Il est temps aujourd'hui que la solidarité ne joue pas que dans le même sens.

Cela heurte des clichés et des certitudes, mais c'est comme cela et il est normal que la solidarité se fasse en sens inverse puisqu'aujourd'hui ce sont nous les victimes et c'est nous qui affrontons une crise humaine, matérielle et financière extrêmement lourde. C'est simplement une question de justice.

En attendant, il vous est proposé d'adopter cette décision modificative n° 1 au Budget Principal 2015.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

Pour la section fonctionnement, le montant budgétisé était de 74 794 482,28 € ; il vous est proposé de le faire évoluer de 1 093 775,00 € pour le porter à 75 888 257,28 €.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Adopté à l'unanimité, merci.

Avec une répartition par chapitre que nous sommes obligés de voter :

- En recettes de fonctionnement, au chapitre 73, nous vous proposons de passer de 43 516 902,00 € à 44 421 328,00 € en raison de la dynamique économique que j'ai évoquée tout à l'heure sur le premier semestre et sur l'été.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité, merci.

Au chapitre 74, toujours en recettes de fonctionnement mais en termes de dotations, nous vous proposons de passer de 27 968 977,00 € à 28 158 326,00 €.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Unanimité, merci.

- En dépenses de fonctionnement, au chapitre 67, charges exceptionnelles, nous vous proposons de passer de 209 000,00 € à 1 302 775,00 €, ce qui correspond à ce que nous venons d'évoquer au titre des dépenses.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie pour les sinistrés.

Merci, M. le Président.

La décision modificative n° 1 du Budget Principal 2015 de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins est adoptée chapitre par chapitre à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Merci, David.

Je vous remercie de vos votes. Sachez que nous sommes à votre disposition. Vous avez, dans chaque ville dont dépend votre quartier, des personnes à votre disposition pour étudier votre cas, voir comment ils peuvent le résoudre. Ceci est vrai à Cannes, au Cannet, à Mandelieu, à Mougins et à Théoule. N'hésitez pas à appeler ces personnes qui sont à votre disposition, venez les voir, ils vous aideront dans tous les domaines auxquels vous avez à faire face, que ce soient des domaines de logement, d'abandon de votre habitation, etc. Jusqu'à ce jour, cela fonctionne.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 19 h 50.